

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat David Raedler et consorts au nom Les vert.e.s vaudois.e.s –
Savoir citer Goethe est nécessaire, mais pouvoir discuter avec nos voisins l'est tout autant :
pour une stratégie concrète d'apprentissage du suisse-allemand**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 31 mars 2023, à la Salle du Bicentenaire, Pl. du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Florence Bettschart-Narbel, Elodie Golaz Grilli, Aliette Rey-Marion, Aude Billard, Carine Carvalho, Valérie Induni, Sabine Glauser Krug (remplaçant Claude Nicole Grin), de MM. MM. Sergei Aschwanden, Guy Gaudard, Vincent Bonvin, John Desmeules, Nicolas Bolay, Jacques-André Haury, Hadrien Buclin (remplaçant Vincent Keller), sous la présidence de Mme Sylvie Pittet Blanchette.

M. David Raedler, postulant, participait avec voix consultative.

M. Frédéric Borloz (chef du DEF) était accompagné de Mmes Nathalie Jaunin (directrice générale adjointe DGEO), Suzanne Peters (directrice générale adjointe DGEP) et de M. François Modoux (responsable des relations intercantionales SG-DEF).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a suivi les travaux de la commission et établi les notes de séances.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant explique que son intervention vise à comprendre et faire le point sur les possibilités d'introduire le suisse-allemand dans le cadre de l'école obligatoire et/ou postobligatoire.

Ce qui l'a mené à déposer ce postulat est une expérience personnelle : au gymnase, il a effectué un échange à Saint-Gall, au cours duquel il a eu sa première expérience avec le suisse-allemand qui s'est avérée très difficile sur le plan linguistique vu la différence entre l'allemand enseigné et le suisse-allemand. Par la suite, il a effectué deux ans d'université à Berne, à l'occasion de laquelle il avait au préalable pris des cours de suisse-allemand, ce qui lui a facilité la création de liens locaux. Dans sa profession d'avocat, il a passablement de dossiers en Suisse alémanique – cadre dans lequel si les discussions formelles ont lieu en Hochdeutsch, dans les discussions sociales et informelles, le suisse-allemand prend le dessus. L'ensemble de la vie sociale se fait effectivement en suisse-allemand. Il estime que s'il avait eu une introduction voire une véritable possibilité de faire un cours à option de suisse-allemand au gymnase, cela lui aurait simplifié la vie. L'allemand ne se suffit pas à lui-même en Suisse, une considération qu'il faut garder à l'esprit.

S'agissant de l'importance économique du suisse-allemand, l'OFS a fait un état des lieux des langues usitées dans le milieu professionnel. Il en est sorti que la première langue parlée dans le monde du travail en Suisse est le suisse-allemand : 63% des échanges professionnels se font en Suisse allemand, alors que l'Hochdeutsch occupe 34%. Les suisse-allemands qui apprennent le français à l'école accèdent à notre marché du travail, ce qui est plus difficile lorsque les romands veulent aller travailler à Zürich ou à Berne. Une situation dommageable.

Enfin, s'agissant de la cohésion nationale, comme de l'autre côté de la Sarine l'essentiel de la culture se fait en suisse-allemand, cela génère une frontière culturelle au sein d'un pays. Il est très dommage que nous n'ayons pas accès à cette culture du pays, un domaine où l'école devrait à son sens intervenir.

En faisant cet effort d'apprentissage, il comprend aujourd'hui la majorité des dialectes suisse-allemands. Raison pour laquelle il propose dans son postulat l'idée d'une introduction générale à tout le monde sur le suisse-allemand à l'école obligatoire, ensuite d'avoir la possibilité de cours à option au postobligatoire, qui seraient notamment intéressants pour les élèves qui pensent faire un échange linguistique en Suisse-alémanique.

S'il a déposé un postulat et non une motion, c'est que l'on est sur une thématique à construire. Il y a des expériences dans d'autres cantons, ainsi que dans les cantons bilingues de Berne et Fribourg. Une expérience limitée à Genève. Un rapport permettra de se doter d'une vue d'ensemble.

3.POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef du DEF explique que son département s'est penché avec bienveillance sur cette proposition, afin de trouver une voie pour aller dans le sens du postulat. Toutefois, le département n'a pas trouvé de solution, vu les difficultés que l'on aurait si on allait dans son sens. D'abord, le suisse-allemand est une langue qui s'exprime comme un dialecte et connaît des différences d'un canton à l'autre. Tout ce qui est officiel se fait en allemand. Entre une manière de parler et de discuter et la compréhension de textes officiels, l'école vaudoise doit choisir la langue nationale officielle. A cela se rajoute la problématique que l'on demande beaucoup de choses à l'école, que l'on veut sans cesse y rajouter des enseignements et des matières nouvelles. Il cite l'ajout d'un cours d'informatique obligatoire par la Confédération dans une grille horaire déjà (trop) pleine, la demande du Grand Conseil de faire plus de citoyenneté à l'école obligatoire... Peut-être que le gymnase en quatre ans permettra de rouvrir une question de ce type, mais pour le moment on n'a pas de possibilités.

A titre personnel il serait inquiet d'affaiblir l'attrait pour les langues anciennes en offrant des nouvelles options sur des cours de langue. A son sens, il faut se battre pour défendre l'intérêt pour ces langues anciennes à l'origine de notre culture et langue. On a essayé également de renforcer les échanges scolaires – domaine dans lesquels on pourrait faire encore plus, on est en train de multiplier les accords avec les cantons suisses-alémaniques. Il est en effet important que les Romands connaissent les cultures de notre pays, et sachent qu'ils apprennent une langue officielle mais que les gens s'expriment différemment. Il y a un devoir d'enseigner aux enfants que le suisse-allemand existe, ce qui se fait. Ensuite la démarche d'apprentissage est une démarche personnelle – exactement celle que le postulant a fait pour lui-même. L'école doit faire un choix, on ne peut étendre la grille horaire indéfinie. Même s'il s'agirait de créer une option qui sera pas ou peu demandée, il faudrait trouver des enseignant.e.s, établir un programme, la proposer, remplir des classes, etc. C'est une organisation très importante pour un cours à option, dans un contexte où le rôle et la responsabilité de l'école est d'enseigner les langues nationales, où l'horizon potentiel d'apprentissage des suisse-allemands est tellement large qu'il s'agit d'un apprentissage difficile à appréhender.

La directrice générale adjointe DGEO explique que dès la 5P, dans le cadre de la préparation des échanges linguistiques, on fournit des séquences didactiques en suisse-allemand, à partir des cours d'allemand. Afin que les enseignant.e.s disposent d'outil permettant de préparer ces échanges tant au niveau de l'oreille que de la structure de cette langue. Lorsqu'une classe ou des élèves se préparent à des échanges linguistiques, élèves et enseignant.e.s peuvent utiliser ces séquences pour montrer la déclinaison de la langue allemande en plusieurs dialectes. Les ressources pédagogiques existent. Le département a par ailleurs à cœur de développer les échanges linguistiques. Les jeunes élèves apprennent l'allemand, langue grammaticale comme vocabulaire, et on les sensibilise aux dialectes. Enfin, la piste des cours facultatifs pourrait faire l'objet d'investigations. Comme cela existe pour le

latin, grec, italien, il s'agirait de mettre quelque chose en place pour les élèves qui le souhaiteraient. Une question à étudier en termes de faisabilité, de coûts, de disponibilité d'enseignant.e.s, etc.

La directrice générale adjointe DGEP explique qu'au secondaire II, on constate une situation de grilles horaires très chargées. Cela se reflète dans tous ce qui a été tenté jusqu'ici pour le suisse-allemand facultatif, qui ont été mis en place dans certains établissements (qui sont compétents pour les cours facultatifs) : on a constaté que les établissements où de tels cours ont été ouverts, ils ont tenu une voire deux années puis ont disparus faute de demande. Il y a peut-être là une indication que dans la masse des choses à apprendre au niveau gymnasial, il n'y a pas forcément le temps et l'énergie à s'investir dans le suisse-allemand. Par ailleurs, au niveau du secondaire II, sur l'ensemble des échanges linguistiques vers la langue allemande, seuls 10% des élèves vont en Suisse-alémanique, les 90% restant allant en Allemagne dans le but d'apprendre le Hochdeutsch. Il n'y a pas non plus de situation où on serait en incapacité de proposer des échanges en Suisse-alémanique à des élèves qui en feraient la demande ; en réalité on peine plus à trouver une offre suffisante en Allemagne. Ces deux éléments sont significatifs du fait que s'il y avait une offre, on devrait pousser la demande, ne serait-ce que pour la faire durer dans le temps. Dans le contexte de grilles horaire extrêmement chargées, on ne voit franchement ni comment ni pour quelles raisons on pousserait dans ce sens, quand bien même tous les éléments mis en avant par le postulant sont utiles et justes.

Le chef du DEF conclut avec la conviction qu'il faut renforcer au maximum l'apprentissage de l'allemand. Celui qui maîtrise bien les bases de l'allemand peut plus facilement switcher sur le suisse-allemand, plutôt que de faire mal les deux. Il suggère d'en rester à ce qui est fait par son département.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

En réponse à une question, le responsable des relations intercantionales explique que la CIIP n'a pas de politique en relation avec le suisse-allemand, langue qui n'a pas de place explicite dans le Plan d'étude romand (PER). Il existe quelques expériences dans deux ou trois cantons, qui ne constituent pas un apprentissage à proprement parler du suisse-allemand, mais des expériences d'apprentissage en immersion. Cela ne se fait pas dans le Canton de Vaud actuellement. Il n'y a pas de stratégie au niveau romand visant à l'apprentissage du suisse-allemand. Pour les raisons explicitées ci-avant et qui font consensus.

Une commissaire relève que parler le suisse-allemand est un véritable avantage économique, notamment pour trouver du travail. Elle note également que les suisses-alémaniques parlent en général mieux le français que les romands ne parlent l'allemand : dès lors apprendre le suisse-allemand de manière immersive n'est pas si facile. Promouvoir l'apprentissage du suisse-allemand est à voir comme un avantage économique ; pour les relations intercantionales et de la cohésion du pays, cela est important et il faudrait développer dans notre Canton. Elle entend certes les difficultés dans la grille horaire, mais estime qu'on pourrait améliorer la situation et disposer d'une offre dans le cursus vaudois pour les élèves motivés ou intéressés. Dans ce contexte, la demande du postulat est large et permet au Conseil d'Etat de proposer des pistes d'amélioration.

Un commissaire relève que la compréhension est la principale difficulté lorsqu'on est avec des collègues suisses-alémaniques, lesquels se satisfont volontiers d'une réponse en Hochdeutsch. Un premier pas pourrait être d'aider les élèves qui le souhaitent à améliorer leur compréhension. Il devrait bien entendu s'agir de quelque chose de qualitatif. Il est favorable à une possibilité facultative de s'entraîner à comprendre le suisse-allemand.

Une commissaire relève que dès le moment que l'on a des activités qui s'élargissent au-delà de la Romandie, ne pas savoir le suisse-allemand est un handicap. Même pour les élus aux Chambres fédérales, la connaissance du suisse-allemand serait un plus, notamment pour les discussions informelles. S'agissant des échanges linguistiques qui ont majoritairement lieu en Allemagne, elle relève que l'objectif d'avoir des bonnes notes en allemand favorise de fait les échanges vers

l'Allemagne plutôt qu'en direction de la Suisse-alsacienne. Elle soutient un renforcement du soutien au suisse-allemand, notamment via des cours facultatifs.

Une autre commissaire estime que savoir le suisse-allemand est un plus, quelles soient les activités professionnelles. Pour les jeunes qui souhaitent avoir une carrière professionnelle au niveau Suisse, quel que soit le niveau, connaître le suisse-allemand est un avantage : on devrait tout faire pour leur offrir d'une manière ou d'une autre au niveau de leurs études la possibilité de l'apprendre. Elle comprend les contraintes, des pistes ont été discutées, il y a des moyens d'apprendre en ligne, il y a également des moyens d'avoir moins d'heures d'école. Elle souhaite encourager une réflexion sur une offre de cours de suisse-allemand.

Un commissaire est d'un avis contraire. Il ne remet pas en question l'importance du suisse-allemand au niveau Suisse. Mais il en appelle à la responsabilité personnelle. En fin d'école, il est parti en apprentissage en Suisse-alsacienne ; à la fin de son école professionnelle il parlait parfaitement le suisse-allemand, ainsi que des dialectes. Il rappelle qu'avec l'allemand, on peut se débrouiller : les suisses-allemands parlent l'allemand. L'école ne doit pas être le support pour le suisse-allemand mais pour l'apprentissage des langues officielles.

Un commissaire relève qu'il ferait sens que les options évoquées fassent l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat. Il entend l'aspect de la responsabilité individuelle, mais il s'agit d'une variante d'une langue nationale. A l'exception du Parlement national où il y a les outils de traduction simultanée, dans toutes sortes d'entités ou associations, la plupart du temps si les échanges ont lieu en bon allemand, les discussions informelles où la plupart des décisions ont lieu en suisse-allemand. Il ne fait pas le pas de dire qu'il faut intégrer l'apprentissage du suisse-allemand dans le cursus scolaire, mais estime qu'il faut encourager vivement l'optimisation de ce qui se fait et des apprentissages facultatifs existants. Par rapport au marché du travail, aux implications dans des associations ou autres, c'est une plus-value indispensable. La Suisse romande est souvent minorisée de par cette barrière linguistique : il semble évident de soutenir l'apprentissage du suisse-allemand. Pour lui, la seule question qui se pose est le degré : s'il est plutôt défavorable d'imposer l'apprentissage du suisse-allemand, inciter les jeunes à apprendre les bases du suisse-allemand est à son avis un élément indispensable.

Un commissaire s'interroge sur le nombre d'élèves qui seraient intéressés : si le nombre est très faible, il ne voit pas la justification de demander au Canton de mettre sur pied des cours de suisse-allemand. Le côté facultatif lui plaît, ainsi que la responsabilité individuelle. A ce stade il s'abstiendra.

Le postulant estime concernant la responsabilité personnelle que même s'il s'agit d'une décision personnelle, l'école a un rôle central à jouer. L'allemand n'est pas la langue maternelle des Suisses-allemands, le risque étant le passage à l'anglais. Il est opposé à ce qu'on estime que la langue commune soit l'anglais : c'est à l'Etat, à l'école d'assurer l'apprentissage des langues pour la vie économique, professionnelle, culturelle, la cohésion nationale. Si nous avons toutes et tous des mauvaises expériences de manque de connaissance du suisse-allemand, c'est à son avis parce que l'école ne fait pas son travail. S'agissant d'un postulat qui demande d'investiguer, notamment les cours facultatifs, sur l'aspect de la compréhension et non parler, l'objectif est d'investiguer les options aux niveaux obligatoire et postobligatoire. Les outils pédagogiques existent. Une incitation serait également importante.

Le chef du DEF estime que l'on mélange une vision d'un monde idéal. De son expérience au Conseil national, on peut avoir des relations informelles en allemand, il suffit de le demander. On est un dans un pays où on se respecte. Il n'a pour sa part aucune gêne à continuer une discussion en anglais, car il n'aurait jamais appris le suisse-allemand avec quelques cours facultatifs comme il a appris l'anglais. On ne pourra pas aller beaucoup plus loin que les éléments donnés en séance dans le cadre d'un rapport.

5. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Par dix voix pour la prise en considération, une voix contre et quatre abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Ecublens, le 17 mai 2023

La rapporteuse :
(signé) *Sylvie Pittet Blanchette*